



# Les services du MAPAQ

## Mise en marché de proximité

### Les produits de l'érable

Corinne Tardif-Paradis, agr. M. Sc.  
Conseillère en développement régional  
Direction régionale Chaudière-Appalaches

# Conseiller en développement régional



## Voici ce que nous pouvons faire pour vous :

- discuter de votre projet, de sa planification et des outils à votre disposition pour favoriser sa réalisation;
- vous aider à définir vos besoins en vue de préparer un plan d'action;
- vous fournir des renseignements généraux relatifs à votre projet;
- déterminer les sources de financement disponibles;
- vous référer aux bonnes ressources.

# Vos questions



- Par où commencer?
- Qui peut m'aider?
- Est-ce que j'ai besoin d'un permis?
- Est-ce que je peux avoir accès à de l'aide financière?

# La conception

- Identifier les objectifs
- S'inspirer

## Les outils du MAPAQ



**NOTIONS UTILES**

Lorsque des consommateurs cherchent de l'information sur une entreprise, leur première démarche est de consulter le Web et les médias sociaux à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent. Ces vitrines représentent donc la première image de votre entreprise. L'interface d'un site Web doit être pensée pour que la navigation soit facilement transposable aux tablettes et aux cellulaires. Cette fiche vous permettra de situer votre entreprise quant à l'adoption de bonnes pratiques numériques. Les critères présentés ici ne sont pas exhaustifs, mais constituent la base pour bien informer votre clientèle sur le Web. Dans le contexte de la commercialisation numérique, la qualité du français est primordiale. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter un professionnel en communication et en médias sociaux.

**Votre gouvernement** Québec

Plan du site  
Nous joindre

Consommation des aliments    Régions du Québec

[f](#) [t](#) [v](#) [i](#) [i](#)

- Programmes
- Permis
- Formulaires
- Publications
- Bulletins
- Lois et règlements
- Services en ligne
- Formation
- Main-d'oeuvre
- Statistiques
- R-D et innovation
- Organismes et partenaires
- Liens intéressants
- Nous joindre

Coin des jeunes 

# La conception

- S'informer

## Les outils du MAPAQ

The screenshot shows the official website of the Québec Ministry of Agriculture, Fisheries and Food (MAPAQ). The page is titled 'Journées acéricoles 2023' and features a large banner image of a snowy forest with a sign that reads 'JOURNÉES ACÉRICOLES 2023'. Below the banner, there is a navigation menu with categories like 'Ministère et ministère', 'Productions animale et végétale', 'Pêche et aquaculture commerciales', 'Transformation et distribution alimentaires', 'Restauration et vente au détail', 'Consommation des aliments', and 'Régions du Québec'. A search bar is located at the top left. On the right side, there are social media icons for Facebook, Twitter, YouTube, Instagram, and LinkedIn. The main content area lists several presentations from the 2023 Acacia Days, including 'Bénéfices écologiques de l'acériculture : 10 ans de RD', 'Investir en acériculture : comment bien évaluer la rentabilité?', 'Avis scientifique sur l'entailage et l'aménagement durable des érablières', and 'Une alternative prometteuse aux antimousses'. A sidebar on the left contains a list of services such as 'Agroenvironnement', 'Protection des cultures', 'Relève agricole', 'Agriculture urbaine', 'Avis de publicité', 'Enregistrement des exploitations agricoles', 'Taxes foncières agricoles', 'Développement régional', 'Agrotourisme', 'Santé animale', and 'Qualité des aliments'. At the bottom right, there is a 'Coin des jeunes' logo.

Prochaines dates  
19 janvier à Sainte-Marie et 27 janvier à Montmagny

# La conception

- Les incontournables

## Les outils du MAPAQ



The screenshot shows the Québec government website page for 'Étiquette et durée de conservation'. The page is in French and is part of the 'Sécurité des aliments' section. It provides information on labeling and shelf life for pre-packaged products. The page includes a search bar, navigation menu, and a sidebar with various resources. The main content area is divided into sections for 'Produits emballés sur les lieux de vente au détail' and 'Produits non emballés'. The 'Produits emballés' section explains that most pre-packaged products have a shelf life of 90 days or less and must be labeled with the date of packaging and the expiration date. It also lists exclusions, such as fresh fruits and vegetables, and individual portions of food served in restaurants. The 'Produits non emballés' section states that products sold without initial packaging but packaged for the consumer are not considered pre-packaged. Examples include charcuteries, cheeses, and sandwiches. A note at the bottom indicates that these products are not subject to the labeling obligation.

Québec  Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Plan du site  
Nous joindre

Rechercher

Ministre et ministère | Productions animale et végétale | Pêche et aquaculture commerciales | Transformation et distribution alimentaires | Restauration et vente au détail | Consommation des aliments | Régions du Québec

Accueil > Restauration et vente au détail > Qualité des aliments > Sécurité des aliments

**Étiquette et durée de conservation**

**Produits emballés sur les lieux de vente au détail**

La datation de la durée de conservation s'applique à la plupart\* des produits préemballés ayant une durée de conservation de 90 jours ou moins, qu'ils soient vendus au détail ou dans les restaurants.

L'étiquette de ces produits préemballés doit comporter les renseignements suivants :

- soit la **date d'emballage** (aussi appelée « date "Empaqueté le" ») et la **durée de conservation** de l'aliment
- soit la **date limite de conservation** (aussi appelée « date "Meilleur avant" ») et les directives d'entreposage (si elles ne se rapportent pas aux conditions ambiantes normales).

Les détaillants ont également la possibilité d'inscrire la durée de conservation des aliments préemballés et vendus sur les lieux de vente au détail sur une affiche à proximité de l'aliment. Toutefois, cette façon de faire n'est pas recommandée, puisque le consommateur ne dispose plus de l'information nécessaire lorsqu'il est de retour à la maison.

**\* Exclusions**

Certains produits préemballés sont exemptés des exigences mentionnées précédemment (*Règlement sur les aliments et drogues, section B.01.007*), à savoir :

- les fruits et les légumes frais (entiers ou coupés)
- les collations ou les portions individuelles d'aliments qui accompagnent un repas servi par un restaurateur ou par une entreprise commerciale.

**Produits non emballés**

Les produits alimentaires mis en vente sans emballage initial, mais emballés par un préposé à la demande du consommateur, ne sont pas considérés comme des produits préemballés.

**Exemples :**

- Charcuteries servies au comptoir
- Fromages servis au comptoir
- Sandwichs pour emporter.

Ces produits ne sont pas soumis à l'obligation d'avoir une indication relative à la durée de conservation.

Portrait du secteur | Démarrage d'entreprises | Marché institutionnel | **Qualité des aliments** | Sécurité des aliments | Inspection des établissements alimentaires | Allergies alimentaires | Lavage des mains | Nettoyage et assainissement | Avis d'ébullition d'eau | Dégustations | Aliments potentiellement dangereux | Cuisson sécuritaire | **Étiquette et durée de conservation** | Risques parasitaires - poissons crus ou partiellement cuits | Poissons fumés | Gravilax | Toxi-infections alimentaires

Permis | Formulaires | Publications | Bulletins | Lois et règlements | Services en ligne | Formation | Statistiques | Organismes - partenaires | Liens intéressants

Coin des jeunes 

Votre gouvernement  Québec 

Québec 

# La planification

- Détailler les activités
- Échéancier – plan d'action
- Déterminer le besoin de ressources
- La planification financière

## Les outils du MAPAQ



# Se former

- Collectif en formation agricole de Chaudière-Appalaches

The screenshot shows the UPA website interface. At the top left is the UPA logo with the tagline 'POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR' and 'L'Union des producteurs agricoles'. To the right are navigation menus for 'Producteur/Productrice', 'Site provincial', and 'FR'. Below these are links for 'À propos', 'Centre des communications', 'Carrières', and 'Nous joindre'. A secondary menu includes 'Affaires syndicales', 'Comptabilité et fiscalité', 'Formations', 'Main-d'œuvre', 'Santé, sécurité et mieux-être', 'Service juridique', and 'Outils et ressources'. The main content area features a pink banner for the course '14 outils concrets pour augmenter vos ventes', dated '25 octobre 2023', with an 'M'inscrire' button and a photo of a woman in a red jacket holding a clipboard in a grocery store. Below the banner are four green boxes with icons and text: 'Coût 30 \$', 'Date 25 octobre 2023', 'Durée 6 h', and 'Ville En ligne'. To the right is a 'Formations à venir' section listing '30 septembre 2023' and '19 octobre 2023 au 26 octobre 2023'.



# La Réalisation

## Les aides financières

Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan du site  
Nous joindre

Rechercher

Ministère et  
ministère

Productions  
animale et  
végétale

Pêche et  
aquaculture  
commerciales

Transformation et  
distribution  
alimentaires

Restauration et  
vente au détail

Consommation  
des aliments

Régions du  
Québec

Accueil > Productions animale et végétale > Programmes



Agroenvironnement
Protection des cultures
Relève agricole
Agriculture urbaine
Enregistrement des exploitations agricoles
Taxes foncières agricoles
Développement régional
Agrotourisme
Santé animale
Qualité des aliments

### Initiative ministérielle : relève agricole et entrepreneurial

Le dépôt des projets se fait en continu jusqu'au **31 janvier 2024** ou à l'épuisement des crédits, selon la première éventualité.

#### Objectif

Cette initiative vise à faciliter le démarrage, le transfert non apparenté ou le transfert familial d'une entreprise agricole.

#### Clientèles admissibles

Pour être admissible, le demandeur doit :

- être situé au Québec;
- être une exploitation agricole ou une nouvelle entreprise agricole, dont au moins l'un des dirigeants répond aux critères suivants à la date de dépôt de la demande d'aide financière :
  - être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 45 ans;
  - avoir suivi une des formations reconnues à l'annexe 1 du [Programme d'appui financier à la relève agricole](#) de La Financière agricole du Québec;
  - détenir au moins 20 % des parts ou des actions dans l'exploitation agricole depuis moins de cinq ans ou détenir au moins 20 % des parts ou des actions dans une nouvelle entreprise agricole constituée depuis moins de cinq ans;
- être propriétaire du site d'exploitation où est réalisé le projet ou détenir un bail d'une durée minimale de cinq ans, à partir de la date de dépôt de la demande d'aide financière, du site d'exploitation où est réalisé le projet.

#### Projets admissibles

Pour être admissible, le projet doit réunir les conditions suivantes :

- être prévu dans les sections « Description du projet » et « Plan financier » du plan d'affaires complet du demandeur (voir l'annexe 1);
- concerner :
  - la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments agricoles, incluant les serres;
  - la réalisation d'améliorations foncières au site de production, soit des travaux de drainage, de nivellement ou de mise en culture de terre;
  - l'achat initial ou l'accroissement du cheptel par l'acquisition d'animaux reproducteurs;
  - l'implantation de nouvelles superficies ou la modernisation de superficies existantes par l'acquisition de plants considérés comme des immobilisations;
  - l'acquisition ou l'adaptation de matériel et d'équipement pour le démarrage ou l'amélioration des

#### Programmes

Permis

Formulaires

Publications

Bulletins

Lois et règlements

Services en ligne

Formation

Main-d'oeuvre

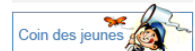
Statistiques

R-D et innovation

Organismes et partenaires

Liens intéressants

Nous joindre



# Les opérations

## Le NIM

Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Plan du site  
Nous joindre

Rechercher

Ministère et ministère

Productions animale et végétale

Pêche et aquaculture commerciales

Transformation et distribution alimentaires

Restauration et vente au détail

Consommation des aliments

Régions du Québec

Accueil > Productions animale et végétale



Agroenvironnement
Protection des cultures
Relève agricole
Agriculture urbaine
<b>Enregistrement des exploitations agricoles</b>
Taxes foncières agricoles
Développement régional
Agrotourisme
Santé animale
Qualité des aliments

## Enregistrement des exploitations agricoles

### Pourquoi enregistrer son exploitation agricole?

- Pour avoir accès à un **soutien technique des conseillers du MAPAQ**.
- Pour bénéficier de l'**aide financière** offerte par les différents [programmes](#) du MAPAQ.
- Pour profiter des **avantages financiers de programmes gouvernementaux** :
  - réduction des frais d'immatriculation des véhicules de ferme;
  - exonération des droits de mutation à l'achat de terrains et de bâtiments agricoles à l'intérieur d'une période d'un an (seulement pour les terres en propriété lorsque le nom des acquéreurs correspond à l'enregistrement au MAPAQ);
    - Communiquez avec votre municipalité pour connaître les modalités d'application de cette mesure;
  - limitation de la valeur imposable aux fins de l'évaluation foncière scolaire.
- Pour profiter, dans certains cas, du **soutien de La Financière agricole du Québec**.
- Pour pouvoir participer à des **événements** et à des **concours** comme celui de l'Ordre national du mérite agricole.

### À quoi servent ces données?

Conformément au [Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations](#), les exploitants qui s'enregistrent doivent fournir des **données relatives à leurs activités de production**.

**La précision et la qualité des renseignements fournis sont essentielles**, car elles permettent au MAPAQ :

- de déterminer l'admissibilité des exploitants à l'aide financière;
- d'influencer le développement régional;
- de se doter d'outils permettant l'accompagnement individuel de chaque exploitant;
- d'adapter les programmes d'aide financière aux besoins et à la réalité des exploitations;
- d'assurer le **développement durable** de l'agriculture dans le respect de l'environnement;
- de veiller à la **sécurité des aliments** en recueillant des données sur la localisation géographique des animaux et des végétaux.

Programmes
Permis
Formulaires
Publications
Bulletins
Lois et règlements
Services en ligne
Formation
Main-d'oeuvre
Statistiques
R-D et innovation
Organismes et partenaires
Liens intéressants
Nous joindre

Coin des jeunes

# En résumé

Étapes	Actions	Outils et services du MAPAQ
La conception	<ul style="list-style-type: none"><li>• S’informer, s’inspirer</li><li>• Identifier les objectifs</li><li>• Réfléchir aux incontournables</li></ul>	Site internet du MAPAQ
La planification	<ul style="list-style-type: none"><li>• Détailler les activités</li><li>• Établir un échéancier – plan d’action</li><li>• Faire l’inventaire des besoins</li><li>• Élaborer une planification financière</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Guides de rédaction</li><li>• Fiches d’information</li><li>• Guide de démarrage</li></ul> Ligne téléphonique
La réalisation	Les aides financières	Référencement
Les opérations	L’enregistrement	Infolettres

# Pour nous joindre

## Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron, bureau 100

Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

Téléphone : 418 386-8116

Informations générales : [cnca@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:cnca@mapaq.gouv.qc.ca)

[www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

[www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)





Merci

Au plaisir de discuter de vos projets en votre  
compagnie!